

## Information à la population

### Qualité de l'eau potable

### Année 2023

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

#### Provenance

L'eau alimentant les réseaux communaux de Ballens et Mollens provient de la nappe du Grand-Marais à Ballens et des captages situés sur la Commune de Mollens.  
En cas de problème, le réseau est permutable avec celui de Berolle ayant sa propre alimentation.

#### Désinfection

Aucune désinfection n'est nécessaire sur nos ressources.

#### Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau de boisson comporte 4 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

#### Bactériologie :

Aucun dépassement des valeurs de qualité n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

#### Paramètres physiques et chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution) :

Aucun dépassement des valeurs limite d'ordre physico-chimique ou micropolluant n'est à signaler.

**Dureté totale :** 33 soit une eau dure

Température moyenne	°C
Calcium	93,4 mg/l
Magnésium	13,8 mg/l
Sodium	3,2 mg/l
Potassium	0,8 mg/l

pH	7.78
Chlorures	5 mg/l
Nitrates	0,5 mg/l
Sulfates	12 mg/l

#### Informations utiles :

En cas de questions supplémentaires, de fuites ou d'accidents, le numéro du service de piquet est le :  
**079 432 45 47 – Coeytaux Yves, Président du Comité Directeur**